

SÉANCE DU 18 JUIN 2013

Convocations du 7 juin 2013.

L'An Deux Mil Treize, le 18 juin, à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance extraordinaire à huit clos sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire.

Etaient Présents : Frédéric TIHI, Dominique DOUBLET, Pascal BAUCHE, Stéphane CAVELAN, Sophie MARCHAND, Myriam BOUGEARD, Christian VARRET, Philippe PINCON, Arnaud CADIOU, Bertrand DURAND, Brigitte MARITAUD-GRONGNET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : David FERRAND (excusé), Christelle JONDREVILLE.

Pouvoirs : David FERRAND a donné pouvoir à Stéphane CAVELAN.

Secrétaire de séance : Myriam BOUGEARD

Lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé par l'assemblée.

DEMANDE D'ACQUISITION DE Mr LEONARD (Délibération 2013/19)

Concernant la demande d'acquisition d'un administré d'un terrain d'environ 134 m² appartenant à la municipalité situé au clos des poiriers le conseil municipal a longuement débattu et les remarques suivantes ont été évoquées :

- Le conseil municipal est élu pour représenter l'ensemble de la population et doit donc réfléchir avant de prendre une décision
- A l'initial, ce n'est pas la commune qui est vendeur mais un citoyen qui veut acquérir ce terrain pour agrandir sa parcelle et obtenir plus d'espace, ce qui est compréhensible
- C'est un point de rassemblement important pour les enfants
- L'aménagement est esthétiquement joli et suite à l'arrachage de la haie les travaux pourraient déplacer l'aire de rassemblement des enfants près de la mare, donc problème de sécurité
- Garder de la visibilité aux habitants voisins
- Enquête effectuée auprès des voisins avec 10 contre, sur 11 interrogés
- Problème d'accès à la cuve en cas de fuite d'eau
- Après l'achat pour un euro symbolique de cette parcelle aux habitants du clos des poiriers il n'est pas envisageable de se faire un bénéfice

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas vendre la parcelle à 9 voix contre et une abstention. Le débat est donc clos pour cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES : LES SUJETS SUIVANTS ONT ETE EVOQUES :

Travaux de renforcement de réseaux et d'éclairage public

Le SDE76 a prévu dans son programme 2013 l'opération « champs saint martin » sur la commune de Bois l'Evêque. Elle concerne la 54^{ème} tranche de renforcement de réseaux pour un coût des travaux TTC de 98 454,72 € dont 20 766,60 € de participation communale et la 29^{ème} tranche d'éclairage public pour un coût des travaux TTC de 12 695,15 € dont 5 747,29 € de participation communale.

Dans cet opération qui va du 80 rue principale jusqu'au bout de la commune de bois l'évêque il est prévu 6 candélabres. La délibération sera prise lors du prochain conseil pour une réalisation des travaux en fin d'année et un règlement sur le budget 2014.

Acquisition du chemin de Mr HAUCHECORNE

(Délibération 2013/20)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir le terrain cadastré section B n° 607 et section ZB n° 46 (emplacement réservé n°1 du PLU) situé résidence la Chacouine appartenant à Monsieur Olivier HAUCHECORNE de 627 m² d'un montant de 2 500 €. Le montant du coût prévisionnel de l'acte notarial chez Maître Grégoire OZANNE s'élève à 800 €. La municipalité s'engage à respecter scrupuleusement le cahier des charges établi le 20 mai 1999.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents se rapportant à cet acquisition.

Organisation du repas du 13 juillet 2013

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion de préparation à l'organisation du 13 juillet vient d'avoir lieu. Il a été décidé pour cette année de proposer un buffet/barbecue. Les tarifs des boissons restent inchangés cependant le tarif d'entrée passe de 15 à 16 € pour les personnes de + de 12 ans.

La séance est levée à 20 h 45 mn.